

Y A-T-IL ASSEZ DE GEOGRAPHIE DANS LA DEFINITION DE FLEUVE ?

Louis-Edmond HAMELIN
Université Laval, Québec, Canada

Cet essai se loge à l'enseigne de la "géographie linguistique", suivant un ouvrage pionnier d'Albert Dauzat en 1922. Pour les géographes, l'expression est insatisfaisante lorsqu'elle réfère à "l'étude des variations du langage liées à l'implantation à la fois sociale et spatiale des utilisateurs"; la géographie y est presque réduite au seul aspect de la localisation. Ici, la démarche n'est pas limitée à la question de la régionalisation des locutions, c'est-à-dire aux changements langagiers d'un écoumène à l'autre. Elle s'intéresse plutôt au vocabulaire propre de la géographie générale, de la géographie régionale ainsi qu'à l'onomastique dont la toponymie constitue une partie. Notre position semble rejoindre celle de Roland Breton pour qui la discipline comporte six dimensions : spatiale, sociétale, économique, temporelle, politique et linguistique. Le mot "fleuve", présent dans chacun de ces domaines, servirait d'exemple. Le niveau de langue importe; l'étude ne s'intéresse pas aux régionalismes, locatifs folkloriques ou différentialismes intrafrancophoniens.

Etant donné certaines habitudes de travail, le rappel de l'insertion obligée de la terminologie dans tout langage scientifique n'est pas inutile. Dans n'importe quelle science, la rigueur du langage ne pourrait être déconsidérée au nom d'une "préséance du contenu scientifique" et de la rectitude grammaticale. Errerait le savant qui prétendrait posséder son domaine en n'ayant pas un commandement maximal des notions véhiculées par les mots employés. Le quoi dire n'inclut pas le comment dire. La science totale n'est pas qu'affaire de méthode en laboratoire, en bibliothèque, sur le terrain ou face à l'ordinateur; elle exige aussi un intérêt élevé à l'endroit du vocabulaire, outil d'appréhension de ce qui est à connaître, d'équivalence du trouvé et de communication du connu.

Face au défi de mieux exprimer leur science, les géographes se divisent en deux catégories inégales. D'une part, la position de maints d'entre eux semble indifférente et décevante. Beaucoup ne s'engagent pas du tout dans la terminologie géographique comme si elle était étrangère à leur métier. Certains abandonnent la toponymie à des chercheurs qui pourraient ne pas assez connaître les lieux naturels et habités pour atteindre convenablement leurs objectifs de désignation. La "géographie linguistique" constitue un genre si peu pratiqué que l'expression est même

absente de la liste des occupations. D'autre part, quelques collègues essaient de faire face à leurs responsabilités langagières; en 1949, le Congrès international de géographie de Lisbonne aborde des problèmes pertinents et patronnera une Commission *ad hoc* sous la présidence de l'Allemand A. Meynen. Parallèlement, des glossaires sectoriels sont parus, comme le Baulig à Strasbourg en 1956 (relief) et le Fénélon à Gap en 1970 (agraire). Il faut noter la publication de dictionnaires de géographie générale dont les entrées comportent des rubriques bien nourries, tels le Stamp en 1961 (en anglais), le Brunet en 1993 et le George qui, avec ses 4 000 entrées, vient de connaître une sixième édition. Des thèses, ouvrages et articles abordent un terme unique, ainsi mon petit ouvrage consacré aux glaces flottantes, ou glaciél, et paru en 1959 dans la collection des *Travaux de l'Institut de géographie* de l'Université Laval. Enfin, de nombreuses entités utiles aux géographes se retrouvent dans des publications consacrées aux sciences voisines, comme la géologie ou l'environnement. Pour leur part, les géographes du Québec dont Henri Dorion ont investi la toponymie gouvernementale qui a publié un *Répertoire* d'environ 100 000 appellations.

La présente aventure se veut pluridisciplinaire. D'une part, elle ne peut éviter l'art et l'expérience des linguistes, notamment en terminologie, étymologie, sémantique historique et lexicologie. De l'autre, elle considère toutes les sciences, naturelles, humaines et cartographiques qui répondent au contenu géographique de fond. D'un travail à l'autre, le nombre de disciplines à utiliser varie de même que le poids de chacune.

Une difficulté propre pèse sur le langage de la profession : l'utilisation de nombreux mots de la langue commune, tel "fleuve". Polysémiques, ils n'offrent guère la qualité de précision exigée en science. De plus, il y a des inconvénients à leur ajouter une autre acception qui, elle, serait technique. En effet, à cause des interpénétrations sémantiques, un même nyme tient difficilement en parallèle une carrière parfaite dans la langue courante et une autre en langue spécialisée. Le simple agrandissement de signification d'une entité comporte donc des risques dont certains peuvent être évités par le recours à la néologie.

Enfin, une vraie géographie linguistique ne nuirait pas à tous ceux qui cherchent une "nouvelle géographie" dans l'un ou l'autre des azimuts. Le mot "fleuve" sert de démonstration au présent exercice, mais il ne s'agit de l'étude d'aucun fleuve en particulier.

Méthode d'étude d'un mot, terme ou toponyme

Les démarches les plus caractéristiques du dictionnaire concernent le questionnement conceptuel et l'identification des traits distinctifs nécessaires à l'élaboration d'une définition.

L'analyse notionnelle

Une notion correspond à une essence cognitive, départicularisée de son objet mais renvoyant néanmoins à lui. Elle implique une analyse intellectuelle de tout ce qu'une entité peut contenir et suggérer analogiquement. Elle conduit à clarifier la compréhension et l'usage de chaque signe. Le mot, miroir de la notion, est un outil qui permet de parler des choses et de le faire d'autant mieux qu'il est raffiné. Comme l'atome, il contient une réserve d'énergie libérable, l'examen notionnel étant analogue à la fission des particules; on peut rappeler le déploiement royal de "pénéplaine" durant la première moitié du XX^e siècle. On ne comprend bien l'énoncé d'une phrase qu'après en avoir décortiqué chacun des composants. Le parler géographique se prête à de telles interrogations car il n'a cessé d'être très ouvert à un grand nombre de locuteurs. Or, toutes occasions d'échange créent de multiples occasions de glissement sémantique ou formel, mouvements qui provoquent des enrichissements, imprécisions et dégradations. L'entité lexicale, en tant que son et notion, représente une flèche qui court de l'archer à l'objet visé; autrement dit, ce déplacement volontaire implique une désignance partant d'un désignateur en direction d'un désignataire. La plupart du temps, la flèche n'atteint pas le centre de la cible; alors, s'installent des confusions et discussions qui étaient évitables.

Le polygone désignatif

Afin de concrétiser l'objectif initial de compréhension, des éléments fondamentaux doivent être bien identifiés. Encore ici, les travaux des prédécesseurs sont nécessaires. Il faut partir de F. de Saussure qui, au début du siècle, différenciait le "signifié" ou concept, du "signifiant" ou image acoustique. Plus tard, I. Dahlberg modifie les termes et parle de "definiendum" (le défini) et "definiens" (le définissant). D'après d'autres auteurs, ce sont trois pôles qui seraient appropriés : un "désignandum" pour couvrir à la fois les référents et les concepts à rendre, un "désignant" ou indice plus ou moins apte à représenter tout l'espace mental précédent, enfin, un "désigné" pour ce qui, finalement, est véhiculé par le désignant. Le linguiste Pierre Lerat meuble son "triangle sémiotique" de trois pointes : le concept, l'objet et l'entrée lexicale.

Que cette structure de travail soit binaire ou tertiaire, le chercheur doit s'intéresser à la dénivellation presque inévitable entre ce que le locuteur a l'intention d'exprimer, ce que le destinataire peut normalement attendre de l'énoncé et ce que l'entité livre réellement. Dans une situation parfaite, il y a correspondance entière entre le message émis, le message reçu et le message attendu; on pourrait alors parler de synonymie "interne". Si l'on dit "Innu", il faut que l'interlocuteur comprenne "Indien", et non pas le mot phonétiquement voisin d'Inuit.

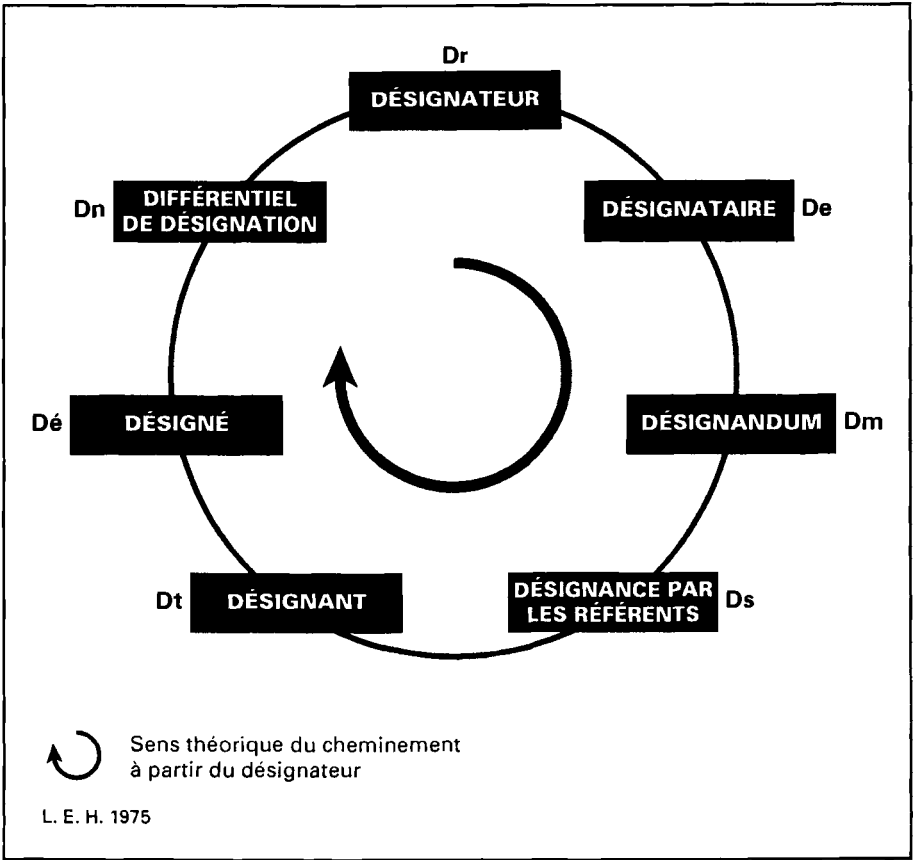


Fig.1. Polygone désignatif

Ici, afin d'atteindre à une meilleure équivalence entre le vouloir dire et l'énoncé final, l'analyse terminologique hausse à sept le nombre des sites d'ancrage et les considère d'une façon interreliée. Cet outil, d'abord appliqué à la néologie, trouve son origine en 1975 dans les *Cahiers de géographie de Québec*.

L'heptagone comprend :

a. un "désignateur" ou Dr, constructeur de nouvelles entités et inventeur de sens;

- b. un "désignataire" ou De, individu portant l'attente du destinataire (usager ou client) ou l'entendement du gestionnaire des politiques linguistiques;
- c. un "désignandum" ou Dm qui identifie l'entièreté du nommable;
- d. la "désignance par tous les référents" ou Ds dont l'examen aide à dégager les traits distinctifs à retenir dans la rédaction de la définition;
- e. un "désignant" ou Dt, c'est-à-dire le signe (mot, terme, nom propre) répondant au concept à rendre;
- f. un "désigné" ou Dé, pour ce qui est intentionnellement exprimé par le désignant;
- g. le "différentiel de désignation" ou Dn, cet écart résiduel entre Dm et Dé, en considérant aussi Dr, De, Ds et Dt; cette dénivellation entre l'émis, le reçu et le prévu peut affecter la matière en plus ou en moins : l'énoncé en dit trop, n'en dit pas assez ou exprime tout autre chose que ce qui peut être espéré chez l'entendant.

Vus linéairement, les mots vedettes utilisés dans cette démarche notionnelle se déroulent ainsi [Dr. De. Dm. Ds] → Dt = [Dé ± Dn].

La "définition"

Malgré les remarquables traditions lexicographiques de l'Europe occidentale, produire une définition exige toute une série d'actes complexes et "difficiles" (Bescherelle). Le Suisse de Saussure précise que ce n'est pas le fait que l'on définit mais son concept. Là, se loge l'embarras fondamental de toute l'opération. En effet, les observateurs ne reçoivent pas un message identique des mêmes phénomènes et ne l'utilisent pas uniformément. "On ne fait qu'une image des maquettes de l'objet", suivant V.I. Siforov. Et Alain Rey du *Robert* d'ajouter, "si l'acte de définition est objectif, son contenu ne l'est pas car il vient d'une appréciation de mots dans un contexte" social ou de connaissances. Alors, il n'existerait pas "d'absolute definition of definition" (L. Drozd, 1983). La pratique définitoire exige la recherche d'une équivalence, celle qui vient des mots utilisés. Ce qui fait dire à Claude Dubois du *Larousse* que la lexicographie suppose une "paire de synonymes pour chaque terme de la langue".

Une définition cherche à exprimer les caractères "distinctifs" de la chose correspondante. Leur choix malaisé s'arrête sur trois aspects.

a. La dimension du sujet. Doit-on tenir au minimum le nombre de traits descriptifs ou les considérer tous ? L'usage de produire une définition courte, portée dans une phrase unique et mémorisable, pousse les dictionnaires de langue à la brièveté des rubriques. Une définition équivaut donc à un abrégé notionnel des connaissances caractérisé par un certain réductionnisme. Les principaux aspects généralement retenus par les définisseurs concernent la fonction et l'emploi du mot, sa connotation spatiale et les étapes de sa fonction sémiotique.

b. Le type d'ouvrage. A l'extrême, se trouvent d'une part, des descriptions très simples et, d'autre part, des présentations élaborées, encyclopédiques ou spécialisées. Ainsi, en langue générale, "vallée" exprime un "creux topographique allongé encadrant un cours d'eau", mais, en géomorphologie, ce volume terro-rocheux en moindre correspond à une phase du "cycle d'érosion" (1905).

c. Enfin, la compréhension du message. Dans le parler courant, l'art consiste à apporter une information de niveau moyen, évitant ainsi les excès de condensation, d'expansion et de scientificité.

Depuis quelques décennies, se développent des dictionnaires spécialisés. La terminologie et la terminographie seraient à ces ouvrages techniques ce que la lexicologie et la lexicographie sont aux dictionnaires de langue. En théorie, dans les domaines spécifiques, un néonyme ne renvoie qu'à une seule acception alors qu'un même sens n'est rendu que par une seule entité. De plus, chaque terme ne peut bien se percevoir qu'en fonction de tous ceux qui font partie du même ensemble de désignation. Dans ces conditions, l'écart entre désignant et désigné demeure faible. En stricte terminologie, la définition apparaît alors "monoréférentielle, bi-univoque, non circulaire et complète" (collectif, Québec, 1983). Enfin, la rédaction des articles est mue par le principe de pertinence, variable de science en science; en 1968, le linguiste G. Mounin donne l'exemple de "cheval" qui reçoit des présentations différentes mais "égales en dignité scientifique, suivant qu'il est considéré par un zoologiste, un zootechnicien ou un vétérinaire".

Le mot fleuve comme exemple de monographie vocabulaire

Historique de la notion

Dans l'hypothèse biblique de la Création, l'installation des fleuves ne devient possible qu'après la grande séparation des matières minérales et des océans. De toute façon, la terminographie et la mythomanie s'emparent tôt du sujet. Quatre fleuves sortent du Paradis terrestre qui sont connus sous les noms d'Euphrate, Tigre, Don et Nil. Au Moyen Âge, l'idée d'un quatuor fluvial est reprise pour qualifier les bras à fort courant par lesquels les eaux océaniques retournent au centre de la terre en passant par le Pôle. Selon le jésuite F. de Dainville, à la suite des Anciens, "les géographes de la Renaissance portent une attention particulière aux cours d'eau" et cartographient leur "descriptio".

Au plan étymologique, le grec *potamos* donne "potamographie". "Rivière" vient de l'ancien provençal *ribiera*; liés, au plan de la forme et du sens, sont l'italien *riviera*, l'espagnol *rio* et l'anglais *river*. A partir du XVIII^e siècle, les simples rivières "sont destinées à finir dans un collecteur plus important". Les connaissances que les explorateurs européens

acquièrent des grands organismes dont La Plata servent à faire réserver le générique "fleuve" aux "grands cours d'eau qui se perdent dans l'océan". Notons que le Mackenzie, avec son delta situé aux portes du Cercle arctique, est dessiné par Mercator dès 1595, soit 200 ans avant sa prétendue découverte ! Certaines connaissances des lieux existaient donc.

Certaines structures d'écoulement, portant l'état de fleuve, se jettent ailleurs que dans l'océan. Elles le font soit dans des mers bordières, golfe du Mexique, baie d'Hudson, soit dans des mers intérieures, Caspienne, soit dans des fleuves, Amazone (recevant le Rio Negro), soit dans des lacs endoréiques, le Tchad (alimenté par le Chari). L'usage ancien à l'effet d'utiliser le critère toponymique – "fleuve : cours d'eau qui garde son nom jusqu'à la mer" – est hydrographiquement très restrictif mais indicatif de l'importance culturelle des lieux.

Au plan mythique, "les fleuves ont été divinisés par les Grecs", d'après le *Larousse*. Un grand-père symbolise les cours d'eau, en signe d'ancienneté et de services bienfaisants; le dictionnaire Bescherelle mentionne l'expression de "Vieillard de l'Obi". Aux confluences, on dessine l'homme vénérable enlaçant une jeune naïade afin de rappeler l'enchaînement des générations qui assurent la pérennité de l'écoumène. Dans l'Etat russe, à l'embouchure de l'Ob, au contact des pays Komis et Samoyèdes, les personnes de sexe féminin sont représentées par une *Baba* (grand-mère) portant enfants et dont le qualificatif *Zolotaia* renvoie au métal précieux de l'or. Rendu par une imagerie multiforme, le réseau hydrographique apparaît comme une source de vie. Les fleuves européens, tels le Danube, Tage, Garonne, Rhin et Volga fournissent des sujets et *stimuli* aux peintres, artisans, littéraires, musiciens...

Caractérisation des sept sites

L'analyse notionnelle par l'intermédiaire du polygone désignatif donne de "fleuve" le tableau suivant.

- Dr a. Au Moyen Âge. Auteur inconnu.
b. Lors des Découvertes. Navigateurs européens qui, en arrivant sur les côtes des autres continents, observent l'embouchure des cours d'eau, d'où le trait lexicographique certain qu'un fleuve se termine dans l'océan.
- De a. Marins et cartographes des temps anciens;
b. Aujourd'hui, locuteurs de la langue courante, toponymistes, géographes et autres hommes de science et de commerce.
- Dm a. Réseau naturel de dépressions allongées et hiérarchisées participant à l'évacuation en surface des eaux et de leurs charges, hors des continents.
b. Partie de l'écoumène qui répond au concept des "grands fleuves de civilisation", tel le Gange, l'Indus et le Huang He.

- Ds a. Eaux de toute origine : pluviale, nivale, glaciaire, glace dans le sol et air humide; ordre dans l'embranchement fluvial; dimensions du bassin; zonalité; limites montagneuses ou non; uniformité ou non du profil en long; élargissement lacustre; profil en large; site du lit généralement fixé; pérennité ou non de l'écoulement annuel; variation mensuelle du débit; mélange des liquides aux confluences; distinction fleuve\rivière; ressources en eau douce; marée d'eau douce, saumâtre ou salée; sédimentation; finalité directement océanique ou non; delta; nappe terminale : estuaire, baie, golfe ou barre.
- b. Utilisation du territoire : lit, berges, basses terrasses, versant étendu; ba. (économique) en fonction des activités de résidence, d'exploitation et de liaisons; navigabilité; bb. pollution; bc. (manifestations dans les domaines des émotions, de la langue et de la culture).
- Dt "fleuve" : mot du XII^e siècle à partir du latin *fluvius*, sous la forme de "flueve" (*Le Robert*).
- Dé "Cours d'eau qui aboutit à la mer" (*Larousse*).
"A large natural stream of water that flows into a lake, ocean" (*Gage*).
- Dn Le différentiel est doublement élevé entre Dm et Dé, surtout en considérant tous les référents en Ds.

Bilan de l'étude

Les conditions historiques du concept pèsent sur la capacité du désigné. En Occident, l'idée de "fleuve" se développe autour de la Méditerranée où les cours d'eau sont irréguliers quant au débit et sans embouchure océanique; sauf de rares exceptions dont le Nil, ils sont courts. Si la notion occidentale était venue des Vikings qui avaient l'expérience des cours d'eau froids et de l'Océan Atlantique, les connotations et dénotations du mot au Québec auraient été différentes; par exemple, au Nord, les hautes eaux se produisent l'été et non l'hiver. A partir de Lubin (1678), on distingue de plus en plus "fleuve" de "rivière" pour des questions d'importance hydrographique, de finalité marine et d'axe de pénétration vers l'intérieur des terres. L'Académie française consacre en 1799 le référent du contact avec la mer; depuis, ce trait distinctif s'y maintient et occupe même tout l'espace de l'article, malgré l'énorme développement des connaissances potamologiques. Aussi, la définition officielle de "fleuve" dit-elle peu de toutes les choses que l'on pourrait attendre. Le désigné actuel apparaît rivé à la paléo-lexicographie. Le message principal ne s'attache pas à l'ensemble du bassin.

Les énoncés classiques ne contiennent pas non plus l'idée des variations hydrographiques. D'une part, "Dé" ne laisse pas entrevoir la grande différence des organismes selon laquelle chacun d'entre eux

présente un faciès et un dessein singuliers. D'autre part, un filet d'eau, très court, sans affluent, inhabité mais se rendant à la mer, serait autant "fleuve" qu'un réseau presque transcontinental, complexe avec ses embranchements de même que fort différencié par la nature et les initiatives des hommes, comme la Lena et le Mississipi. C'est accorder un grand honneur aux écoulements qui ne sont que de modestes rivières. Une correction est suggérée à l'effet qu'un fleuve devrait avoir au moins 100 kilomètres de long, facteur qui, au Québec, produirait dix-huit fleuves au lieu du seul Saint-Laurent (Brochu, 1986). A l'échelle de toute la province, la réserve touchant l'utilisation hydronymique du générique "fleuve" tient au fait de l'installation de l'hyperonyme "river" dans la cartographie officielle, entité traduite sans discernement par "rivière".

"La distance d'entendement entre le "désignandum" ou "Dm" et le "désigné" ou "Dé", l'étude de "fleuve" montre que le "différentiel de désignation" ou "Dn" est élevé. En particulier, la notion véhiculée ne s'est guère éloignée des éléments naturels (les premiers qui avaient été identifiés) et, en revanche, elle accueille insuffisamment les traits démographiques, économiques et culturels. Malheureusement, cette incomplétude ne constitue pas un cas isolé en lexicologie; le sur-espace, occupé par la sphère naturelle au détriment de la sphère humaine, se retrouve dans un grand nombre de définitions de termes géographiques, dont "hiver". Bref, la notion "fleuve" ainsi que sa chose sont caractérisées par la vastitude, mais toute cette matière n'est pas annoncée, même virtuellement, dans la définition usuelle du mot.

Définition proposée

Si la définition suggérée élargit l'article paraissant dans la langue courante, elle ne répond ni aux exigences d'un énoncé dans les langues de spécialité, ni aux dimensions d'une présentation encyclopédique.

FLEUVE n. m. : "Réseau naturel et hiérarchisé de dépressions affluentes, participant de diverses manières à l'évacuation en surface des eaux continentales et dont le développement différentiel des rives et du bassin reflète les besoins variés des populations en résidence ou en déplacement".

Conclusion

L'utilisation du polygone désignatif nous conduit donc à constater des faiblesses dans l'article du mot "fleuve". En géographie, si le constat d'une telle déficience devait dépasser un état ponctuel, un grave problème d'entendement de l'ensemble du vocabulaire de la discipline serait posé. Quoi qu'il en soit, chaque étudiant, enseignant ou chercheur, pourrait agir

en fonction d'un double questionnement. Certes, il est habitué à se préoccuper de l'aspect scientifique du sujet mais l'est-il autant de son aspect terminologique ? L'atteinte de ce second objectif serait facilitée par l'organisation dans les départements de géographie d'un certain enseignement de linguistique appliquée, comprenant la toponymie. Le cas échéant, on pourrait évaluer l'expérience de l'Université Laval.

Bibliographie

- BROCHU, M., 1986, "Combien de fleuves au Québec ?", *L'Action Nationale*, n° 76, Montréal, p. 275-277 (deux critères : longueur du cours, eaux marines à l'embouchure).
- COLLECTIF, 1983, *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie*, Québec, GIRSTERM, 552 p. (plusieurs positions dont celles de I. Dahlberg, de Guy Rondeau et L. Drozd).
- CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANCAISE, (depuis 1971), *La banque des mots*, Paris.
- DAINVILLE, F. de, 1964, *Le langage des géographes. 1500-1800*, Paris, Picard, 384 p.
- DAUZAT, A., édition de 1944, *La géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 226 p.
- DORION, H. et HAMELIN, L.-E., 1966, *Réflexions méthodologiques sur le langage géographique*, Québec, PUL, Collection Chronoma, n° 1, 57 p.
- DUGAS, J.-Y., 1989, "Problématique de la terminologie géographique", *Actes*, Québec, CTQ, p. 140-161.
- GEORGE, P., 1996, *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, PUF, 502 p.
- HAMELIN, L.-E., 1975, "De la néologie en géographie", *Cahiers de géographie de Québec*, n° 48, p. 429-459 (notion de polygone désignatif).
- LAVERDIERE, C., 1958, "Les cours d'eau : classification", *Bulletin de linguistique*, n° 11, Académie canadienne-française, Montréal, 2 p.
- MARTEL, P. et CAJOLET-LAGANIERE H., 1997, *Le français québécois*, Québec, IQRC et PUL, 144 p.
- PARDE, M., 1955, (3^e éd.), *Fleuves et rivières*, Paris, Colin, 230 p. (aspects hydrologiques classiques).
- QUEBEC, 1988, *Vocabulaire de terminologie géographique*, Québec, Commission de géographie, 47 p. Mise à jour.
- REY, A., 1979, *La terminologie. Noms et notions*, Paris, PUF, 128 p.
- SAUSSURE, F. de, (édition de 1983), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, p. 97-103.

Un exemple des connaissances thématiques et régionales d'un grand fleuve serait donné par la bibliographie du Saint-Laurent. Au nombre des très nombreux documents, 1997, *Le fleuve en bref. Capsules-éclair*, Ottawa, Environnement Canada. Projet Saint-Laurent. Vision 2000, 100 planches.